

## ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Association loi 1901 - 191, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

---

### COMPTE RENDU DU BUREAU DU MERCREDI 11 MARS 2009 *ADCF - Paris*

---

#### Membres présents :

Pascal FORTOUL, Président  
Jean-Paul VOGEL, Vice président  
Jean-François DAUVERGNE, Trésorier  
Patrice BRETON, secrétaire  
Laurence BADEL,  
Michel BIRÉ,  
Hervé BOULLE,  
Mathieu CHARTRON,  
Dominique GARNIER,  
Agnès GORI-RASSE,  
Hervé HERTZ,  
Pierre LORY-FORET,  
Jacques MARSAUD,  
Bernard MERY,  
Philippe PASQUET,  
Martine POIROT,  
Alain ROUCHETTE,  
Philippe TREILLE.

#### Assistaient :

Marion-Alice PARAILLOUS, ADCF  
Laurence ANGLEYS, chargée du partenariat

#### Excusés :

Marie-Noëlle ANDURU, Jacques BOUYAT, Patrick COUÉ, Georges PAUCHARD, Patrick PHULPIN, Frédéric PIN, Patricia VERGUIN, Claude WALLENDORF.

Le Président rappelle notre ordre du jour :

- Rapport de la commission « Balladur » sur la réforme des collectivités locales,
- Manifestations régionales et interrégionales,
- Université d'été,
- Rénovation des statuts.

#### **1- Rapport de la commission « Balladur » sur la réforme des collectivités locales :**

Nous avons eu un premier échange lors d'une première réunion sur ce sujet le 4 février. Un rapport a été préparé par le Président avec Patrick COUÉ, Jacques MARSAUD et la contribution des collègues d'Ile de France sur le Grand Paris. Le parti pris a été de ne pas s'intéresser à tout le rapport mais seulement à la partie concernant l'intercommunalité. Le document présenté a été validé par Patrick COUÉ et Jean-Paul VOGEL.

Le rapport de la commission Balladur donne une importance particulière à l'intercommunalité ; ce fait constitue une première depuis la loi de 1999.

Une interrogation se pose sur la question du bassin de vie ; pour les communes périurbaines, il existe un risque d'absorption. Il manque la notion du rapport entre urbain et rural où la reconnaissance du fait intercommunal est plus faible. L'organisation proposée type PLM repose plutôt sur celle des communautés d'agglomération.

Pascal FORTOUL pose la question : quelle intercommunalité défendons-nous ? Le rapport s'orienté-t-il vers une supracommunalité ?

Jacques MARSAUD demande de ne pas basculer dans la supracommunalité comme c'est le cas avec le projet du grand Paris. Il faut des intercommunalités fortes par le transfert des compétences mais le fait démocratique est issu et doit s'appuyer sur les communes.

Pascal FORTOUL revient sur la notion de proximité ; elle repose sur la capacité des élus à répondre aux besoins de la population, des citoyens et non sur la simple validation par le suffrage.

Jean-Paul VOGEL demande un accord sur les objectifs : le fait communal est validé par la notion de proximité mais il existe une difficulté à organiser le territoire. Nous avons en France sept fois plus d'élus locaux qu'en Allemagne ou aux USA.

Jean-François DAUVERGNE demande à être prudent avec la notion de supracommunalité. Pourquoi ce choix de supprimer des communes par des "Métropoles" ?

Michel BIRÉ estime que la supracommunalité a une validité dans l'organisation d'un bassin de vie. Agnès GORI-RASSE voit dans la création des "Métropoles" un risque d'abandon des zones rurales.

Pierre LORY-FORET observe sur le terrain une distinction insupportable entre communautés d'agglomération et communautés de communes. Il faut un traitement égal entre secteur urbain et secteur rural. La métropolisation va créer une nouvelle fracture. Il défend la notion de communauté territoriale.

Jean-François DAUVERGNE souligne qu'il y a un risque accru pour la péréquation fiscale alors que les 11 métropoles représentent 1/3 de la population mais 70% de la richesse fiscale.

Jacques MARSAUD conçoit, pour l'Île de France, des communautés territoriales qui permettent une organisation multipolaire.

Jean-François DAUVERGNE et Patrice BRETON remarque que la question de la péréquation est plutôt oubliée dans le rapport et doit être intégrée.

Pascal FORTOUL voit une urgence à traiter la question de la fiscalité. Il prend position pour un référendum sur la réorganisation des collectivités.

Jean-Paul VOGEL réagit sur la difficulté à proposer un référendum car il y a un risque de rejet sur un sujet aussi complexe qui serait simplifié à l'extrême dans la question posée. Pierre LORY-FORET souligne que la réforme souhaite ajouter de la lisibilité à l'action publique locale.

Pascal FORTOUL conclue la discussion ; il va rédiger un nouveau texte. Nous pourrons l'examiner lors de notre prochaine réunion le 1<sup>er</sup> avril à la CDC. Il demande une présence importante des délégués régionaux. Il ouvre la possibilité aux collègues d'être accompagné par un élu.

## **2- Manifestations régionales et interrégionales :**

- ***Les 26 et 27 mars : Management environnemental, à la Communauté de Communes de Pompey.***

Le colloque porte sur le travail entre le territoire et les entreprises pour la requalification et la reconversion industrielle, avec des choix environnementaux, et le rapport entre le management territorial et le management environnemental. Martine POIROT informe que des places sont disponibles.

- ***Inter région Bretagne / Pays de Loire / Centre :*** à Angers avec l'ENACT le 29 mai - Thème : la réforme institutionnelle et la taxe professionnelle.
- ***Rhône-Alpes :*** réunion le 25 mars pour fixer un thème.
- ***Aquitaine / Poitou-Charente :*** à Bordeaux le 15 mai, avec le CNFPT sur la réforme institutionnelle.
- ***Île de France :*** en avril, sur le Grand Paris.

- **PACA / Languedoc-Roussillon** : en septembre et en octobre sur les énergies renouvelables.

Il faut fortement inciter à faire deux réunions par an en région ou en inter région.

Nicolas PORTIER de l'ADCF demande une coordination des rencontres régionales pour éviter les doublons et renforcer la motivation.

### **3- Position de l'ADCF sur le rapport de la commission Ballardur :**

Nicolas PORTIER informe que l'ADCF a des difficultés à cautionner certaines mesures, en particulier celle sur le grand Paris. Il existe une crainte de l'enterrement du projet alors qu'il y a des avancées. L'ADCF souhaite un examen par segment, en particulier sur le volet communes-communautés. L'association recherche un maximum d'accord avec les associations de Maires ; il faut éviter les chiffons rouges, en laissant des options à la discussion.

L'ADCF soutient les mesures sur l'intercommunalité qui reprennent l'essentiel de ses positions.

Sur le volet fiscal, l'ADCF avance la proposition de la valeur ajoutée. La grande idée présentée est le foncier ; il y a un accord pour une reprise du foncier au niveau local mais le foncier économique est insuffisant pour compenser la taxe professionnelle. Il faut un impôt complémentaire pour retrouver la recette économique de l'intercommunalité. La valeur ajoutée avec un taux national permet une répartition territorialisée sur la base du foncier, des effectifs, des nuisances ou autres.

### **4- Université d'été au Grand Bornand :**

Thème : L'intercommunalité porteuse du projet territorial.

- Comment cela interpelle les communes, les départements et les régions ?
- Qui porte le projet de territoire ? Quelle contractualisation et avec qui ?
- Quelle est la réalité de la compétence d'aménagement du territoire ?

L'objectif est l'accueil d'un minimum de 50 participants. Il faudra faire de préinscriptions, avec un coût modeste.

Nous sollicitons l'INET pour permettre une prise en charge des participants au titre de la formation. L'hôtellerie et le transport restera à la charge des participants.

Nous aurons besoin de mobiliser des moyens de l'ADCF pour l'organisation.

### **5- Réforme des statuts :**

Une proposition préparée par la commission est présentée au Bureau.

Sur le document, les modifications sont écrites en rouge. La proposition porte aussi sur des points posant question, écrits en bleu.

Article 2 : Buts : ajout d'actions de formation et solidarité entre membres (régularisation de l'option d'adhésion).

Article 3 : Siège social au siège de l'ADCF.

Article 4 : Membres et cotisations :

Ajout des deux parties de cotisation avec deuxième part facultative pour la protection juridique.

Ajout d'un deuxième collègue de membres agréé par le Bureau (anciens collègues, personnes d'expérience).

Article 6 : Ressources : ajout de ressources résultant des partenariats.

Article 7 : Bureau : création d'un poste de président délégué.

La rédaction sur le rôle des délégués régionaux est reportée à l'article 8.

Article 9 : Modification statutaire : quorum du quart des membres présents ou représentés, compte tenu de l'effectif croissant de l'association.

Article 11 : Dissolution de l'association : règle de majorité des deux tiers.

La totalité du document peut être obtenu auprès de Jean-Paul VOGEL.

### **6- Planning des réunions du Bureau :**

Mercredi 13 mai à 10h, avec discussion sur la TP.

Mercredi 17 juin après la réunion nationale sur le Grenelle II. Pascal FORTOUL est chargé de l'organisation de cette réunion.

A préparer, le gros sujet sur la remontée de la compétence de l'urbanisme vers les communautés.